



La Chapelle-Saint-Ursin, le 06 septembre 2021

RAPPORT FINANCIER – ANNEE 2020

PREAMBULE

Un élément exceptionnel est à souligner au plan financier pour l'année 2020.

La recherche d'aides pour sécuriser dans le temps le logement d'une deuxième famille à compter du second semestre 2020 a été un succès, mais moindre que l'année précédente :

- versement le 22 avril 2020 d'une subvention de 4 000€ par la Fondation Caisse d'Epargne, suite à dépôt d'un dossier argumenté préparé début septembre 2019. Notre projet s'inscrivait dans le cadre du thème « Intégration socio-professionnelle des personnes fragilisées » ;

Compte de résultat

Les produits, pour un montant cumulé de 15769 euros, contre 19064 euros en 2019, retracent le montant des collectes enregistrées ainsi que le montant des subventions reçues :

- 9929 euros collecté en 2020 contre 9914 euros en 2019,
- 5800 euros d'aides reçues en 2020 contre 9150 euros en 2019,
 - o 2020 : aide Fondation Caisse d'Epargne 4000€ + aide reçue d'Emmaüs du Cher de 1800€
 - o 2019 : aide Fondation Caisse d'Epargne 5000€ + aide FDVA 2400€ + aide reçue d'Emmaüs du Cher de 1750€
 - o 2018 : aide reçue d'Emmaüs du Cher de 1500 euros

A fin 2020, nous comptons 166 adhérents contre 155 à fin 2019, 133 à fin 2018 et 70 à fin 2017.

Ces chiffres doivent cependant être pondérés pour décrire le nombre d'adhérents actifs, soit ceux ayant fait au moins un versement dans l'année considérée.

A fin 2020, le nombre d'adhérents actifs était de 107 contre 102 en 2019, 97 en 2018 et 70 en 2017.

La typologie à fin 2020 par mode de paiement est la suivante :

- 45 donateurs sur le site Hello Asso (montant égal à 4255,00 euros),
- 35 donateurs par chèque (montant égal à 3425,00 euros)
- 27 par virement bancaire périodique (montant égal à 2279,00 euros).

En moyenne, le montant mensuel versé a été de 7,76€ contre 8,15€ en 2019, 8,50€ en 2018 et 7€ en 2017.

Par localisation : sur 166 adhérents, 116 sont de Bourges et Agglomération, 38 d'autres communes du Cher et 22 d'autres départements.

La stagnation du nombre d'adhérents est un souci majeur en 2021. Il nous faut maintenant accélérer notre travail de suivi et de relance.



Les charges s'élèvent à 7859 euros, contre 11045 euros en 2019.

Cette baisse des charges provient, avant tout, du fait que la première famille que nous avons accueillie, la famille de Drin Zace a retrouvé son autonomie fin 2019 et qu'elle assume seule son loyer et ses charges depuis.

Cette baisse provient, ensuite, des difficultés que nous avons rencontrées pour accueillir d'autres familles à cause de la pandémie.

Nous accueillons, malgré tout, deux nouvelles familles cette année :

- La famille Mayela, à Vierzon, depuis juin 2020, logée par le biais d'ASSIMMO, comme les Zace
- La famille Serraj, à Bourges, depuis novembre 2020, logée par le biais de Val de Berry.

-

- Les charges du premier logement représentent un montant de 6092,35 euros pour 2020 (7 mois).

Le loyer en est de 580€ par mois, les charges locatives de 20€, le reste étant l'électricité, le gaz, l'eau et les assurances.

- Les charges du second logement représentent un montant de 1529,84, y compris le dépôt de garantie, pour 2020 (1 mois et demi)

Le loyer en est de 438€ par mois et les charges locatives de 104,23€.

Enfin, en 2020, les frais de fonctionnement s'élèvent à 508 € (contre 1963 € en 2019), la différence portant essentiellement sur les frais informatiques et de maintenance de notre site Internet.

Le montant résultant est donc un excédent de 7910 € (contre 8019 € en 2019)

(Rappelons que cet excédent est constitué pour 5800 euros d'aides exceptionnelles.)

Au bilan, la trésorerie disponible s'élève à 27371 euros, contre 20251 euros à fin 2019. L'augmentation de trésorerie est intégralement liée au montant de l'excédent réalisé.

Affectation du résultat

Le conseil d'administration propose au votre de l'assemblée générale,

- Au compte de Réserves facultatives 7 400 €

Ce sont les aides exceptionnelles qui pourront être utilisées pour le financement de futurs logements

- Au compte de Report à nouveau 510 €

-

LES PROJETS

Budget 2021

Ce budget, équilibré à 27000 euros, traduit la volonté de l'Association de loger, outre les deux familles actuelles, une troisième famille, à Bourges dès avril 2021.

En dépenses, le coût moyen des trois logements est pris égal à 750 euros (soit le coût loyer + charges).

Les frais de fonctionnement sont portés à : 2000 euros.

En recettes, il repose sur une continuité d'engagement des 107 adhérents actifs de 2020 et sur l'hypothèse de 15 nouveaux adhérents en 2021.

Il prend en compte l'augmentation de la subvention de fonctionnement à 2000 euros d'Emmaüs du Cher, qui s'engage par ailleurs à nous aider à assurer le loyer et les charges du troisième logement pour l'année 2021

Il prend en compte, également une subvention de la Fondation Caisse d'Epargne, de 3000€.

Pour équilibrer, il serait nécessaire d'utiliser une partie des réserves constituées fin 2019, soit 2400 euros.

Nota :



Il est particulièrement important de noter, et l'exercice de ce début d'année le met en évidence, l'insuffisance du niveau de collecte actuel pour assurer l'équilibre des charges de trois logements en année pleine.

Jean-Paul Chazelle, trésorier